

Sur motion de M. *Tobin*, secondée par M. *Church*,
Résolu, Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre copie de toute correspondance entre le gouvernement de la Puissance et les autorités de l'Amirauté, en Angleterre, relative au prolongement du chemin de fer depuis le dépôt de *Richmond* jusqu'à *Halifax*; aussi, copie des explorations et du rapport relatifs à cette route ou à toute autre route par laquelle il est ou il a été proposé d'amener ce chemin de fer dans la cité d'*Halifax*.

Ordonné, Que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie de l'Honorable Conseil Privé.

Et la séance ayant continué jusqu'à une heure moins un quart, mardi matin, la Chambre s'ajourne alors.

Mardi, 13 mai 1873.

La pétition suivante est présentée et déposée sur la table :—

Par M. *Witten*,—la pétition des membres de l'Union des Fondateurs de *London (Ontario)*, en assemblée générale réunis.

M. *Crawford*, du Comité permanent des banques et du commerce, présente à la Chambre le treizième rapport du dit comité, lequel est lu comme suit :—

Votre Comité a examiné le Bill du Sénat, intitulé : Acte pour amender l'Acte 32 et 33 Vic., chap. 70, pour incorporer les compagnies d'assurance mutuelle contre le feu dites *Beavor et Toronto*. Il a aussi examiné le Bill concernant l'engagement des matelots et décidé d'en faire rapport sans amendement.

M. *Gilbs*, (*Ontario*, D. S.), du Comité Permanent des Comptes Publics, présente à la Chambre le troisième rapport du dit Comité, lequel est lu.—(*Appendice No. 2.*)

M. *Carter*, du comité spécial nommé pour s'enquérir et décider du mérite de la pétition de plaignant de l'illégalité de l'élection pour le district électoral du comté d'*Addington*, présente à la Chambre le rapport final du dit Comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité fait rapport des résolutions suivantes comme étant la décision définitive du dit Comité :

Résolu, Que *Schuyler Shibley*, éc., le membre siégeant, est dûment élu pour représenter le district électoral du comté d'*Addington* dans le présent Parlement.

Résolu, Que la pétition de *J. N. Lapum*, éc., contre la dite élection, n'est ni frivole, ni vexatoire.

Résolu, Que la défense du dit *S. Shibley*, éc., le membre siégeant, contre la dite pétition, n'est ni frivole ni vexatoire.

Sur motion de l'honorable M. *Tulley*, secondée par l'honorable M. *Tupper*,

Résolu, Que demain cette Chambre se fermera en comité pour examiner une certaine résolution relative à l'acceptation par le gouvernement, à certaines conditions, de la somme de \$500,000 au lieu d'une plus forte somme que lui doit la compagnie du chemin de fer du nord du *Canada*.

L'honorable M. *McDonald* (*Pictou*), du Comité Spécial nommé pour s'enquérir et décider du mérite de la pétition se plaignant de l'illégalité de l'élection pour le district électoral